

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022 A 19 H 30 A L'ESPACE SOCIOCULTUREL

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	19
MEMBRES PRESENTS	:	16
MEMBRES ABSENTS	:	03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoint
Mme Joelle SCHOTT
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
Mme Nathalie STEINMETZ
Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Frédérique STUDER
M. Christophe EISENMANN
Mme Célia RISCHMANN
M. Julien ANSTETT
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Christian SCHOTT, pouvoir à M. Jacky BRUCKER
M. Daniel BITZ, pouvoir à Mme Célia RISCHMANN
M. Jérémie SCHNEIDER, pouvoir à Mme Isabelle HALTER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

La convocation pour la séance a été transmise le 20 janvier 2022 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme Célia RISCHMANN).

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Joelle SCHOTT, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHE PUBLIC

Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre, après consultation, du projet « accueil périscolaire maternelle et réhabilitation – extension de l'école maternelle » au cabinet d'architecture Denis WALTHER de Haguenau. Le taux d'honoraires comprenant la mission complète est de 9 % sur un estimatif de 407 640,- € H.T.

IV. RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE

A/ APPROBATION DU PROJET

Le maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de l'école maternelle, tel qu'il a été établi par le cabinet WALTHER de Haguenau, maître d'œuvre.

Le projet est estimé à 407 640,- € HT, hors honoraires.

Le maire invite le conseil municipal à approuver ce projet.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le projet de rénovation de l'école maternelle, tel qu'élaboré par le maître d'œuvre.

B/ PLAN DE FINANCEMENT

Le maire fait savoir au conseil municipal que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 40 % et de la participation de la commune de Schirrhoffen, s'agissant d'un équipement intercommunal.

Il invite le conseil municipal à approuver le plan de financement correspondant.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve le plan de financement du projet de rénovation de l'école maternelle, comme suit :

Montant H.T. <u>hors honoraires</u> :	407 640,- €
---------------------------------------	-------------

Dont :

. Etat, subvention DETR 40 % (base 375 000,- €) :	150 000,- €
. Commune de Schirrhoffen :	64 410,- €
. Autofinancement commune de Schirrhein :	193 230,- €

C/ DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT (DETR)

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 40 % du coût H.T. du projet de rénovation de l'école maternelle.

V. VENTE D'UN TERRAIN A BÂTIR PAR LA COMMUNE DE SCHIRRHEIN – RUE DU CHEMIN DE FER

Le maire soumet au conseil municipal la possibilité de vente d'un terrain constructible de 5,24 ares, situé à l'angle de la rue du Chemin de Fer et de la rue des Messieurs, propriété de la commune, et classé en zone UB2 du PLU.

Le maire propose de procéder à une vente au mieux offrant, dans le cadre d'une procédure d'avis ouvert à candidature.

La réglementation en vigueur a obligé la commune à demander au préalable l'évaluation du bien à la direction régionale des finances publiques, division du domaine.

Le pôle d'évaluation de Strasbourg a rendu un « avis sur la valeur vénale » en date du 9 décembre 2021, arrêtant cette valeur à 10 000,- € HT par are.

L'étude notariale HOLL & CROVELLA de Bischwiller assistera la commune pour la mise en place de la procédure (recueil des candidatures, désignation de l'acquéreur, ...) et la rédaction de l'avis et du cahier des charges.

Le maire invite le conseil municipal à approuver la vente du bien sous la forme proposée.

Le conseil municipal,

- . par 12 voix pour
3 voix contre (Mme Célia RISCHMANN, M. Daniel BITZ, M. Jérémie SCHNEIDER)
4 abstentions (Mmes Agnès FISCHER, Mireille SCHNEIDER, MM. Julien ANSTETT, Nicolas HALTER)
- . approuve la vente par la commune de Schirrhein de la parcelle constructible dont elle est propriétaire, référencée section AN, n° 116 avec 5,24 ares, sous la forme d'une vente amiable au mieux offrant, après appel à candidatures
- . charge l'étude notariale HOLL & CROVELLA de Bischwiller d'établir le cahier des charges correspondant et de rédiger l'avis d'appel à candidatures.

VI. MOTION : DROIT LOCAL – PRISE EN COMPTE DE 2 JOURS FERIES DANS LA DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL

Le maire indique que l'association des maires du Bas-Rhin a proposé l'adoption d'une motion demandant la prise en compte des 2 jours fériés en vigueur en Alsace – Moselle, prévus par le droit local (vendredi Saint et Saint-Etienne), dans le calcul du temps de travail annuel des agents de la fonction publique territoriale, à savoir 1 593 heures et non 1 607 heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

adopte la motion suivante :

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, conseil municipal de Schirrhein demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

VII. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide de porter de 8 h 00 à 15 h 00 la durée de service hebdomadaire, avec effet du 1^{er} février 2022, du poste d'adjoint technique territorial (agent de propreté) occupé par Mme Fabienne SCHNEIDER.

VIII. EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré,

le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

IX. INFORMATIONS

POSTE DE CHARGE DE MISSIONS « CULTURE & SENIORS »

- . Parution du poste créé le 13 décembre 2021 « chargé de missions culture et seniors »
- . Retour des candidatures : 11 février 2022
- . La cellule de recrutement sera composée de : M. Bernard BECK, Mme Isabelle HALTER et Mme Martine FOHR

AIRE DE JEUX – PUMP-TRACK

- . Les travaux ont été réceptionnés
- . Espace ouvert
- . Réussite
- . Reste à faire : aménagement paysagé (mise en herbe) – régie : poubelles, bancs, parc à vélo – bois de récupération, plantations bute...

TRAVAUX

En cours :

- . Travaux d'assainissement : pose d'une conduite de déviation depuis la rue des Prés jusqu'à la rue du Chemin de Fer
- . Création d'une allée en enrobé reliant les deux rues à la demande de la commune
- . Mise en place potelets amovibles pour empêcher le trafic automobile.

- . Rue Principale – Enrobé en place sur les trottoirs
- . Reste à déposer le réseau ORANGE aérien
- . Mise en place du feu rouge pédagogique

. BP CAH voirie 2022 réalisation du tronçon entre la rue de la Forêt (anciennement Coop) et la rue de Sessenheim – et de la rue Principale. Démarrage des travaux avant l'été pour une durée d'environ 6 mois.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

13 décembre :	séance du conseil municipal
14 décembre :	réunion concernant la fiche de poste du nouvel agent
15 décembre :	visite habitat exclusif à Schleithal
16 décembre :	COPIL périscolaire à Bischwiller
20 décembre :	réunion à la salle polyvalente pour une nouvelle organisation du périscolaire maternelle
21 décembre :	réception départ à la retraite de Mme Liliane DECK et M. Rémy SUTTER + remise des médailles du travail à M. Claude HUNSICKER, M. Rémy SUTTER et M. Frédéric SCHANDEL
05 janvier :	conférence des maires
08 janvier :	réunion du « Hartzknübbe » concernant le schnawel tour du 31.07.2022
11 janvier :	rendez-vous en mairie avec Mme CLODY – BREINER, pharmacienne
14 janvier :	réunion CAH avec M. WOLF et Mme KLEIN concernant le projet travaux tranche rue Principale Schirrhein / Schirrhoffen
17 janvier :	signature de la convention de concession avec GRDF
21 janvier :	réception aire de jeux – pumptrack
22 janvier :	réunion avec Mme HEITZ, maire de Schirrhoffen
24 janvier :	réunion à la CAH concernant les problèmes de transport RITMO
24 janvier :	réunion – présentation de l'estimatif des travaux du périscolaire maternel
26 janvier :	séance du conseil municipal

X. DIVERS

. Mme Martine HALTER informe le conseil municipal de deux sujets : évolutions du projet de maison des séniors, et transport scolaire.

Point d'étape du projet maison des seniors

Une visite de la résidence seniors de SCHLEITHAL a eu lieu le 15/12/2021, en présence des référents de la CeA (Mmes KOEHREN et HAMM), de M. Jean RUCH, d'un responsable projet immobilier de « Familles solidaires », de la présidente de l'association de la résidence , Mme Régine FISCHER, des élus de Mutterhotz intéressés par un projet de résidence seniors, de Mmes Schneider Mireille, Studer Frédérique et Martine HALTER de la municipalité de Schirrhein.

A cours de la visite, des explications ont été données quant au montage du projet, à la gestion de la résidence et aux avantages et difficultés rencontrées. Ont été visités en particulier : les lieux communs et l'appartement dédié aux visiteurs .

Audit de faisabilité d'une résidence seniors à SCHIRRHAIN.

- En décembre : échanges téléphoniques entre Mme KOEHREN et Martine HALTER avec pour objectif de faire avancer l'étape préliminaire du projet, à savoir l'étude de faisabilité .
- 26/01/2022 : Une nouvelle proposition d'audit a été envoyée par Familles Solidaires avec :
- Les étapes détaillées de la démarche (analyse détaillée du territoire / ateliers de co-construction du projet / assistance à la définition du programme immobilier).
- La mise en parallèle de chaque étape avec le devis.
- Dans les semaines à venir :
- Une décision devra être prise concernant la proposition de Familles solidaires pour permettre de démarrer l'audit.
- Un calendrier des réunions sera arrêté lors de la prochaine rencontre de la commission « santé - seniors » qui a lieu le 7 février à 17 h pour avancer sur la rédaction du projet maison des seniors sur la base du cahier de charges existant.

Transport scolaire - Schirrhein Schirrhoffen vers Bischwiller et Haguenau (A-R)

Des difficultés sont rapidement apparues lors de la mise en place du transport avec le RITMO à partir du 03/01/2022.

Des courriers de doléances ont été envoyés à la mairie, des posts de contestation publiés sur facebook, ...

Mesures prises :

- . Recensement des doléances et réunion avec parents d'utilisateurs des transports scolaires:
Un recensement des doléances a été réalisé par téléphone auprès de parents concernés par le problème.
Une réunion a eu lieu le 14/01/2022 avec des représentants de parents d'élèves utilisateurs des transports .
Ces démarches ont permis de faire un état de la situation et une analyse avant/après l'introduction du Ritmo.
M. Weber de la CAH était présent lors de la réunion.

- Réunion à la mairie de Haguenau le 24/01/2022 avec M ERBS, MOUTIER, WEBER et Mmes HEITZ et HALTER.

Les dysfonctionnements ont impacté la qualité et la durée des déplacements, la fiabilité et l'efficacité des transports mais également la sécurité des enfants qui l'utilisent .

Si une majorité des problèmes semblent consécutifs à un concours de circonstances survenues début janvier chez Khéolis (la grève des chauffeurs, la difficulté de recrutement, la nécessité d'une formation préalable des nouveaux recrues, le nombre de professionnels absents suite au covid,...) , certains problèmes nécessitent des ajustements qui ont pu être décidés en grande partie lors de la réunion pour une mise en oeuvre le 21 février à la fin des vacances de carnaval :

- réorganisation des horaires de correspondance entre la ligne 1 et la ligne H pour réduire le temps d'attente et l'amplitude horaire du transport, repositionner une des correspondances pour permettre un retour plus rapide aux élèves qui terminent les cours à 16h30;
- informations et communications plus efficaces de la part de Ritmo via adresse mail vers les parents d'enfants utilisant les bus, autant quant aux possibilités de transport par les lignes régulières que concernant le transport à la demande , les changements intervenants le 21 février et les fonctionnalités informatiques accessibles par téléchargement sur le smartphone pour faciliter l'usage des transports,
- communication prochaine aux deux mairies des changements d'horaires et des adaptations décidées.

Les destinataires cités (usagers et mairie) auront un planning dédié avec uniquement les lignes entre les deux communes via Bischwiller et Haguenau (AR) ainsi que des exemples concrets concernant les lycéens des deux communes scolarisées à Bischwiller ou Haguenau.

Il y a eu des erreurs de compréhension des livrets "Guide horaires" en particulier concernant les utilisateurs qui vont à Haguenau.

Une réunion publique d'information a également été proposée par M ERBS après mise en œuvre et expérimentation des ajustements pour s'assurer de leur pertinence et répondre aux questions, voire trouver des aménagements si besoin.

L'installation d'abribus est en discussion en particulier concernant celui à installer au point de correspondance des bus à la mairie d'Oberhoffen .

- . Mme Isabelle HALTER intervient sur différents points :
- . Les élus seront consultés par un prochain courriel pour le choix des créneaux horaires des permanences du bureau de vote de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.
- . Le prochain balayage des rues, réalisé par la CAH, aura lieu le 16 mai prochain.

- . Nettoyage de printemps : la CAH propose les samedis 26 mars ou 2 avril 2022.
- . Un repas des aînés devrait avoir lieu, selon l'évolution du contexte sanitaire, le mercredi 18 mai 2022.